

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

de respect du règlement du vide-greniers

Vous devez **impérativement** signer cette attestation pour participer au vide-greniers.

Je, soussigné(e) :

né(e) le : à :

demeurant

certifie sur l'honneur l'exactitude des faits suivants :

1. **Habiter le 6^e arrondissement de Paris**, et en justifier, par tous éléments probants, datant de moins de trois mois,
2. **Ne pas être un professionnel** du commerce,
3. **Faire une seule inscription par foyer** pour l'une des deux journées,
4. Proposer à la vente exclusivement des objets personnels et usagés,
5. Etre la personne présente dans le stand,
6. Etre informé(e) que toute fausse attestation entraînera mon exclusion immédiate du vide-greniers.

Fait le :

Signature :



INSCRIPTION

du mercredi 1^{er} au jeudi 30 juin 2011 *



Vide-greniers

6^e arrondissement
des Conseils de quartier

samedi 10 et dimanche 11
septembre

2011

Place Saint-Sulpice

de 9h30 à 18h30

Renseignements
conseil.quartier6@paris.fr
01 40 46 76 46



*Inscription par courrier postal uniquement,
le cachet de la Poste faisant foi.

SPORT & LOISIRS 6



RÈGLEMENT



L'édition 2011 se déroulera sur un week-end et comporte un nouveau règlement que nous vous engageons à respecter scrupuleusement sous peine d'annulation de votre participation.

Pour le bon déroulement du vide-greniers :

- Vous devez obligatoirement nous faire parvenir l'ensemble des documents demandés pour que votre inscription soit prise en compte.
- En cas d'annulation de votre part avant la manifestation (J-2), les droits d'inscription vous seront remboursés.
- Vous devez être un particulier. Les professionnels sont totalement exclus. Il s'agit d'un vide-greniers et non d'une "brocante".
- Vous devez habiter le 6^e arrondissement.
- Tout mineur doit être accompagné d'un adulte pour effectuer des ventes.
- Vous ne devez pas vous installer dans les tentes avant 8h30.
- Les ventes au public ne peuvent s'effectuer qu'entre 9h30 et 18h30.
- Vous vous engagez à quitter la place Saint-Sulpice à 19h maximum, après avoir rendu votre numéro d'emplacement.
- Vous vous engagez à respecter l'espace d'environ 4 m² qui vous est alloué, à le laisser propre et vide de tout objet en partant le soir.
- Vous ne devez vendre ni nourriture, ni boissons, ni marchandises neuves.
- Les prix des produits en vente devront être affichés visiblement pour la clientèle.
- L'accès du vide-greniers est gratuit pour les visiteurs.

Les inscriptions se feront par quartier (23 emplacements par quartier et par jour), par ordre d'arrivée (dans la limite des places disponibles) **ET EXCLUSIVEMENT PAR COURRIER POSTAL** (le cachet de la poste faisant foi).

Il ne sera accepté qu'une seule inscription par foyer pour l'un des deux jours. Seuls les dossiers complets seront retenus. Une fois le jour choisi, vous ne pourrez plus le modifier.

TOUT MANQUEMENT À CE RÈGLEMENT peut impliquer l'annulation de l'inscription ou l'exclusion immédiate de la tente avec non remboursement des frais d'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION



Inscription à retourner **par courrier** à :
Vide-greniers 2011 - Mairie du 6^e arrondissement
78 rue Bonaparte 75006 PARIS

Madame / Monsieur / Mademoiselle (Rayer les mentions inutiles)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

E.mail :

Je souhaiterais partager ma tente avec :
(Sous réserve des possibilités. Souhait à mentionner sur chaque bulletin d'inscription.)

Je m'inscris à la journée :

du samedi 10 septembre **ou** du dimanche 11 septembre
(Attention ne cocher qu'une seule mention)

Vous devez impérativement signer l'attestation sur l'honneur (au dos de ce bulletin).

Pièces à fournir :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé au verso
- Une photocopie de votre carte d'identité recto verso
- Une photocopie d'une facture de moins de trois mois (à votre nom) justifiant de votre domicile
- Une enveloppe timbrée au tarif normal avec votre nom et adresse
- Un chèque de 30 € établi à l'ordre de Sport et Loisirs 6^e

AUCUNE INSCRIPTION ANTÉRIEURE AU 1^{ER} JUIN ET POSTÉRIEURE AU 30 JUIN NE SERA PRISE EN CONSIDÉRATION

